



MONTREAL, le 11 décembre 2017

MONTREAL, December 11, 2017

LETTRE CIRCULAIRE # 2094 / CIRCULAR LETTER # 2094
A TOUS LES MEMBRES DE L'ASSOCIATION DES EMPLOYEURS MARITIMES /
TO ALL MEMBERS OF MARITIME EMPLOYERS ASSOCIATION

ACTION DE GRACES – 8 OCTOBRE 2018 / THANKSGIVING DAY, OCTOBER 8, 2018

Messieurs,

Dear Sirs:

La présente est pour vous informer que cette année, l'Action de Grâces est le 8 octobre 2018 et que cette journée est un jour férié au sens des conventions collectives présentement en vigueur.

Please be advised that October 8, 2018, Thanksgiving Day, is a holiday in accordance with the provisions of our present collective agreements.

Pour les employés de Montréal, Syndicat des débardeurs, SCFP section locale 375 et I.L.A. Local 1657, pour les employés de Trois-Rivières/Bécancour, SCFP Section locale 1375, pour les employés de Hamilton, I.L.A. Locaux 1654 et 1879 ainsi que pour les employés de Toronto, I.L.A. Local 1842, la Fête de l'Action de Grâces est un jour ouvrable. Les employés appelés à travailler ce jour-là devront être rémunérés au taux prévu aux différentes conventions collectives.

For employees of Montreal - Syndicat des débardeurs, CUPE Local 375 and I.L.A. Local 1657, for employees of Trois-Rivières/Bécancour, CUPE Local 1375, for employees of Hamilton, I.L.A. Locals 1654 and 1879 and for employees of Toronto, I.L.A. Local 1842, Thanksgiving Day is a working day. Employees who work on that day must be paid at the rate provided in the various Collective Agreements for a legal holiday.

**ASSOCIATION DES EMPLOYEURS MARITIMES /
MARITIME EMPLOYERS ASSOCIATION**

NICOLA DOLBEC
Vice-Président, Relations industrielles /
Vice-President, Industrial Relations